

*Avant la saison 91*

# Tout ce qui va changer

Beaucoup de modifications vont marquer la saison qui démarre dans quelques semaines. Voici les principales décisions prises lors de l'assemblée générale du 8 décembre, et entérinées au congrès du 5 janvier, auquel 18 sociétés seulement participaient.

**Arbitrage :**

Les nouveaux tarifs ont été fixés à 250 F pour une journée, 180 F pour l'après-midi (+ 50 F pour dépassement après minuit), 180 F pour nocturne ou semi-nocturne, l'indemnité kilométrique étant portée à 1,30 F.

Un nouvel examen aura lieu avant le 15 février pour les nouveaux candidats et ceux non reçus au dernier. Adresser les candidatures avant le 10 février à M. Rémi Chasseport, 105 rue de Montbernage, 86000 Poitiers (tél : 49.61.47.89).

Pour les clubs de plus de 31 licenciés en 90, une amende de 400 F sera infligée à ceux dépourvus d'arbitre et une de 200 F à ceux ayant présenté des arbitres qui n'auront pas été reçus.

Les sociétés en infraction devront verser leur pénalité obligatoirement avant le 1<sup>er</sup> mars 91, au trésorier Armand Laurioux.

Ceux qui n'auront pas fait parvenir leur pénalité à cette date ne pourront pas engager leurs joueurs aux différents éliminatoires et championnats de cette année.

Quant aux clubs de moins de 31 licenciés, un sursis leur est accordé jusqu'au 31 décembre 91.

Une amende de 100 F sera également infligée aux clubs qui auront organisé un concours sans arbitres et qui n'auront pas rempli le rapport de concours à envoyer au secrétaire du comité dès le lendemain, ou qui n'auront pas rempli correctement ce rapport concernant le résultat du concours avec les noms, prénoms, clubs et numéros de licence des joueurs, renseignements qui sont indispensables pour la tenue du fichier de la catégorisation.

**Éliminatoires et championnats**

Les engagements devront être adressés au responsable du secteur dans lequel se déroule la manifestation et la veille avant midi. Aucun engagement ne sera pris par téléphone ou sur place.

Même principe pour les championnats directs : vétérans, jeu provençal, féminines, juniors, cadets et minimes, sans oublier d'affranchir correctement le courrier.

Voici les coordonnées des responsables de secteur :

Nord : François Ribardiére, 3 rue Charles-Cros, 86100 Châtellerault (49.21.77.01).

Centre : Jean-Pierre Rouchereau, 15 rue de Chaumont, 86000 Poitiers (49.57.16.39).

Sud : Guy Duquerroux, Pressec de Chauvigny, 86800 St-Julien l'Ars (49.46.57.00).

EXCEPTION : les engagements pour le championnat corporatif seront adressés avant le 7 avril accompagnés des attestations à Jean-Pierre Rouchereau.

Tout joueur qualifié aux éliminatoires et absent pour le championnat se verra interdire les qualifications de l'année suivante.

**Frais de participation**

Pour les seniors et les féminines, les frais de participation pour tous les éliminatoires et les championnats seront de 10 F par joueur, à régler le jour de l'épreuve en présentant les licences à la table de marquage.

Les éliminatoires devront se jouer jusqu'à leurs finales et les frais de participation seront entièrement distribués.

**Joueurs catégorisés**

Dès cette année, les joueurs de première catégorie devront obligatoirement porter un badge sur tous les concours. Ce badge sera épingle sur la poitrine, à droite ou à gauche, et nulle part ailleurs.

En cas de perte ou d'oubli, le joueur devra se procurer immédiatement un nouveau badge auprès des officiels (50 F, prix imposé par la FFPJP), sous peine d'exclusion sans indemnité ni remboursement.

**Vétérans**

L'âge limite pour participer au championnat des vétérans est fixé à 55 ans dans l'année.

**Panachage**

En dehors des championnats, il est autorisé en doubles (1+1) et en triplettes (2+1) toute l'année, et en triplettes (1+1+1) du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août seulement.